



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/92

**OBJET : Actualisation du tableau des effectifs**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 22**

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2016**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 20 septembre 2016**

**Le 27 septembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)		Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)		M.DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)		M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine		Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX LAure	P	
LARRUE Dominique		Mme DURAND	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François		Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist		M.FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, est élu(e) secrétaire de séance  
 Le procès-verbal de la réunion du 28 Juin 2016 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/92

## OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** le décret n°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** le décret n°1992-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** l'avis du comité technique lors de sa séance du 8 septembre 2016,

**Considérant** l'avis favorable du bureau ;

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des avancements (réussite à examen professionnel et ancienneté).

Également, il est proposé de créer deux emplois d'agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe et de technicien gestion de bâtiments sur le grade de technicien principal de 2ème classe suite à des recrutements externes, de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à (départ à la retraite d'un agent) et un emploi de technicien principal de 1ère classe (mutation externe).

Enfin, suite aux différentes orientations retenues lors du vote du budget primitif de 2016, il est proposé de créer les emplois suivants : technicien digues, acheteur public, directeur adjoint des services techniques et agent de soutien au sein des différentes crèches.

**- Création d'un emploi d'ingénieur principal et suppression d'un emploi d'ingénieur,**

Cette création d'emploi permettrait faire bénéficier d'un avancement de grade au directeur des services techniques.

**- Création d'un emploi de directeur territorial et suppression d'un emploi d'attaché principal,**

Il s'agit de nommer sur un grade d'avancement le responsable des ressources humaines.

**- Création de deux emplois d'adjoint technique de 1ère classe et suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2ème classe,**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/92

## OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Il s'agit de nommer deux agents sur un grade différent suite à une réussite à un examen professionnel pour l'agent affecté au Services Techniques et d'un avancement pour l'agent affecté à la structure « Pom de pins » à Saucats.

**- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe,**

Il s'agit de nommer sur un grade d'avancement un agent des Services techniques.

**- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe,**

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier à un agent d'un avancement de grade affecté au sein du service Solidarité.

**-Création de deux emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe et suppression de deux emplois d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,**

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à deux agents d'un avancement de grade par ancienneté affectés à la crèche de La Brède «Tom Pousse» et à la crèche de Léognan « la maison des Pichoun's ».

**Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe,**

Cette création de poste permettra d'assurer le remplacement d'un agent suite à son départ à la retraite au sein du service développement économique.

**Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe et suppression d'un emploi de technicien principal de 1ère classe,**

Cette création d'emploi pourvoit l'emploi de technicien gestion de bâtiments suite à une mutation externe.

**Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe,**

Cette création d'emploi sur l'emploi de Technicien rivière spécialisé sur les risques inondations et ouvrages hydrauliques à temps complet permettrait:

- Animer et mettre en œuvre la politique publique de gestion des digues de la Communauté de Communes,
- Assurer le suivi de l'étude DIG/PPG du système d'endiguement des bords de Garonne et du Saucats en cours de réalisation en 2016 (réalisée par un bureau d'études agréé),
- Assurer le suivi de la prestation de télésurveillance et entretien des portes à flôts du territoire,
- Assurer une surveillance des ouvrages par des visites régulières,
- Assurer le suivi des premiers travaux de réparation des ouvrages et des négociations pour l'acquisition de terrain pour le recul des ouvrages,
- Appliquer toutes les obligations rédigées dans l'arrêté de classement (catégorie C) des digues du



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/92

## OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

territoire de la Communauté de Communes et l'étude de dangers ainsi que le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 avant le 31 décembre 2016:

- Établir le dossier de l'ouvrage comprenant l'ensemble des données techniques,
- Faire la description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance des ouvrages en toutes circonstances,
- Rédiger les consignes écrites qui devront fixer les instructions de surveillance des ouvrages en toutes circonstances ainsi que celles concernant son exploitation en période de crue,
- Rédiger le rapport de surveillance qui devra être transmis au service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques,
- Rédiger le compte rendu des visites techniques approfondies,
- Tenir à jour le rapport de surveillance à transmettre au Préfet (comprenant visite de terrain, rédaction des fiches de terrain, situation géographique inscrite sous SIG...),
- Participer à la mise en place et suivi des marchés liés aux visites techniques approfondies, marché de réhabilitation et réparation,
- Appliquer les consignes de surveillance en période normale et en période de crue,
- Faire des visites de surveillance post-crue en cas de besoin,
- Visiter et contacter régulièrement les habitants dans le cadre notamment de la négociation des servitudes, surveillance des ouvrages, suivi travaux...,
- Compléter régulièrement le dossier de l'ouvrage,
- Suivre le PAPI Garonne et action en relation avec le SMEAG et toutes autres procédures pouvant être actionnées dans le domaine,
- Participer autant que de besoin à l'ensemble des missions du service environnement ,
- Assurer la gestion et le suivi du réseau hydrographique (DIG/PPG cours d'eau), Animation Natura 2000 des deux sites sous responsabilité de la Communauté de Communes, suivi et programme d'actions sur les inondations urbaines, participation à la rédaction d'avis avec le service ADS en collaboration avec ses collègues.

### **Création d'un emploi d'acheteur public,**

Sous la responsabilité du responsable du service des finances, et en collaboration avec l'ensemble des agents, l'acheteur public aurait pour missions :

- Mettre en place un nouveau service dédié à la fonction achat ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/92

## OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

- Réaliser une cartographie des pratiques achats de l'EPCI : services acheteurs, natures et typologies des produits, fournitures et services, référentiel des fournisseurs, volumétries et fréquences, procédures utilisées... ;
- Professionnaliser la fonction achat en mettant en place un processus systématisé partant de la définition précise et fonctionnelle du besoin avec les services demandeurs, l'appui de la direction et du service marchés publics dans la stratégie à adopter et la réponse à y apporter et notamment en termes de procédures, l'analyse de l'historique des achats concernés, le sourcing et l'identification des fournisseurs potentiels (prestations et technologies utilisées, modalités contractuelles, structuration du prix de revient et de vente...), l'appui-conseil à la formalisation du cahier des charges et à la définition des critères de choix et d'évaluation/contrôle du service fait par les opérateurs, l'assistance du service Marchés Publics dans la négociation et le suivi opérationnel avec les opérateurs...;
- Contribuer activement à la sensibilisation/formation des élus, directions et services en matière d'achat par le développement d'outils d'information, de communication, de reporting, d'évaluation et de contrôle, notamment grâce à l'outil MARCO, et ce dans une perspective de performance publique, économique, environnementale, financière et sociale.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public, si aucune candidature d'agent titulaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu ; à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'attaché et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des attachés territoriaux.

Il serait alors possible de recruter un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximum, dans les conditions des articles 3 alinéa 3 2ème alinéa et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins de service.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale.

### **Création d'un emploi de directeur adjoint des services techniques,**

Sous la responsabilité du responsable des services techniques, et en collaboration avec l'ensemble des agents, le responsable adjoint des services techniques aurait pour missions :

- Piloter en qualité de représentant du Maître d'ouvrage, seul ou avec l'aide d' A.M.O. et de bureaux d'études, l'ingénierie, le montage et le déploiement opérationnel jusqu'à réception des nouveaux investissements : EUREKAPOLE, nouveau bâtiment prévu pour 2019 de 4.000 m<sup>2</sup>d'un budget de 9 M€ avec Fab-lab, Bio-lab, espace de co-working, salles de réunion et de conférences, restaurant



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
**MONTESQUIEU**  
Canton de La Brode

Envoyé en préfecture le 04/10/2016

Reçu en préfecture le 04/10/2016

Affiché le

**SLO**

ID : 033-243301264-20160927-2016\_92-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2016/92**

## **OBJET : Actualisation du tableau des effectifs**

d'entreprise... ; l'extension/requalification de plusieurs ZAE de 10 à 41 ha ; le doublement de voiries à réhabiliter et entretenir (de 9 à 18 kms)... ;

- Définir et/ou participer à la programmation pluriannuelle technique et budgétaire ainsi qu'au contrôle du service fait, et notamment par l'utilisation des logiciels SIG Intragéo, QGIS et GMAO alteva, des opérations d'entretien, de maintenance, ou d'exploitation, réalisées en régie directe, en DSP ou via 2 chantiers d'insertion sur l'ensemble du patrimoine intercommunal : 39 bâtiments dont 7 crèches (12.000 m<sup>2</sup>), 95 ha d'espaces verts à 90% sur l'aérodrome, 18 kms de voirie.... ;

- Seconder le Directeur des services techniques dans le management opérationnel des équipes composées de 2 cadres intermédiaires et de 6 agents polyvalents, et participer à la conception et au déploiement d'outils simples de pilotage et d'aide à la décision, de reporting, de programmation pluriannuelle, de contrôle et d'évaluation des projets, activités et interventions sur le terrain et ce, dans une perspective d'optimisation budgétaire des investissements et du fonctionnement, de déploiement de démarches qualité, sécurité et environnement, d'attention portée à l'ambiance de travail.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public, si aucune candidature d'agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ne correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu ; à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'ingénieur et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des ingénieurs territoriaux.

Il serait alors possible de recruter un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximum, dans les conditions des articles 3 alinéa 3 2ème alinéa et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins de service.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale.

### **Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe,**

Ce poste aurait pour vocation de soulager le travail des directrices des structures « Pom de pins » à Saucats et « Emile et Zime » de Martillac.

De part la taille de ses structures, l'emploi de directrice est incluse dans le roulement des équipes.

Actuellement, un agent non titulaire de droit public exerce ses fonctions.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

**1°) Autorise** la création et la suppression des emplois suivants :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE		QUOTITE	MOTIF
-------	--------	---------	--	---------	-------

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2016/92**

**OBJET : Actualisation du tableau des effectifs**

			CATEGORIE		
Technicien principal de 2ème classe	1	Technique	B	35/35ème	Recrutement externe
Ingénieur	1	Technique	A	35/35ème	Recrutement externe
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Recrutement externe

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	MOTIF
Ingénieur principal	1	Technique	A	35/35ème	Avancement de grade
Directeur territorial	1	Administrative	A	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique de 1ère classe	2	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade (examen professionnel et ancienneté)
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	2	Médico social	C	35/35ème	Avancement de grade

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	MOTIF
Adjoint administratif de 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème	Recrutement externe
Adjoint d'animation de 2ème classe	1	Animation	C	35/35ème	Recrutement externe

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2016/92**

**OBJET : Actualisation du tableau des effectifs**

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	MOTIF
Technicien principal de 1ère classe	1	Technique	B	35/35ème	Suppression d'emploi, suite à mutation

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	MOTIF
Ingénieur	1	Technique	A	35/35ème	Avancement de grade
Attaché principal	1	Technique	A	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique 2ème classe	2	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique de 1ère classe	1	Administrative	B	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif de 1ère classe	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	2	Médico social	C	35/35ème	Avancement de grade

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	MOTIF
Adjoint administratif 1ère classe	1	Administrative	C	35/35ème	Suppression d'emploi, suite à recrutement sur un autre grade

**2°) Autorise** Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,

**3°) Autorise** Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de chef du service finances, achat et juridique par contrat éventuellement,





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/92

**OBJET : Actualisation du tableau des effectifs**

- 4°) Dit** que l'emploi d'acheteur public (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu,
- 5°) Dit** que l'emploi de directeur adjoint des services techniques (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu,
- 6°) Dit** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la communauté de communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 27 septembre 2016

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*